



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020

**Présents :** Franck DELTERAL – Damien DUROY – Sandra SEIZELARD – André COURNIL – Sandrine MONSBROT – Florence REY – Christophe POLONI – Joël OUDOT – Pablo GUNDOVA – Anne DE LAVARDE – Jean-Pierre BUFFIERE

**Absents excusés :** /

Secrétaire de séance : Sandrine MONSBROT

### **DÉLIBÉRATIONS :**

✓ **MODIFICATION DES FRAIS DE SCOLARISATION ANNÉE 2019/2020  
PAR LA COMMUNE DE VARETZ**

Suite à notre délibération n° 2020/24 du 07/10/2020, il avait été décidé de régler la participation de 1 071,43 € aux frais de scolarisation 2019/2020 à la commune de VARETZ (leur courrier et leur mail en date du 25/08/2020). La commune de VARETZ a décidé par délibération du 03/09/2020 et, reçu dans nos services le 06/11/2020, d'appliquer un taux d'inflation de 1,10 % par rapport aux tarifs de l'année scolaire 2018/2019. Notre participation s'élève donc à 1 083,22 € au lieu de 1 071,43 € soit : un enfant en primaire = 374,96 € et un enfant en maternelle (en garde alternée) = 708,26 €. Total = 1 083,22 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette modification.

✓ **CONVENTION DE GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE  
STATUTAIRE DU PERSONNEL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Il convient de prévoir les modalités de gestion du contrat d'assurance qui vient d'être conclu avec la CNP pour les risques statutaires du personnel. Le CDG19 peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives que les collectivités qui lui sont affiliées peuvent lui confier. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander au CDG19 d'assurer cette mission et de l'autoriser à signer avec cet établissement la Convention qui en régit les modalités. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander au CDG19 d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec la CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel et autorise le Maire à signer la convention de gestion qui sera renouvelée chaque année par tacite reconduction pour la même durée que le contrat d'assurance CNP.

✓ **DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE AU SEIN DE LA  
COMMUNE PARMIS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Conformément à la circulaire du Secrétaire d'État à la défense chargée des anciens combattants du 26/10/2001, il doit être procédé à la mise en place d'un correspondant défense au sein de chaque commune française. Considérant que la commune de SAINT-CYPRIEN doit désigner d'un conseiller municipal en charge des questions de défense, après en avoir délibéré,

Désigne : M. André COURNIL, 3<sup>ème</sup> adjoint, en tant que correspondant défense de la commune de SAINT-CYPRIEN.

✓ **FRAIS DE DÉPLACEMENT :** Remboursement des frais de déplacement pour les agents en formation. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le paiement des frais de déplacement et de repas pour les agents lors des formations à l'extérieur de la commune.

### **PRÉVISIONS DES TRAVAUX 2021 :**

- Route des Bourdénoux ;
- Route du Sol ;
- Climatisation dans la Mairie et dans la salle du Foyer Socioculturel ;
- Achat d'un réfrigérateur dans la salle du Foyer Socioculturel – l'armoire réfrigérante actuellement dans le Foyer, sera installée dans la salle polyvalente ;

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Réunion SIVOM : Groupement de commande pour l'éclairage public (à voir) ;
- Panneaux d'affichage : à réaliser par l'adjoint technique

Fin de la séance.

